



## COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 avril 2023 à 18h00

#### Délibération n° 29/avri/2023

#### **Détermination des subventions municipales versées aux associations - Année 2023**

L'an 2023, le 06 avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

**Présents** : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Olivier CAPELL, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Evelyne CANOVAS, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Cédric CASTELLAR, Aurore VALENZUELA, Alexandre ORTIZ--BODIOU, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Fabrice VIGINIER.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Guy VINOT À Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE À Guillaume BLAVETTE, Sandrine COUSSANES À Olivier CAPELL, Ghislaine BALLESTE À Marie-José GRASA, Marie-Françoise SANCHEZ À Marc MARTI.

**Absent** : Stéphan BOADA.

**Effectif : 27**

**Quorum : 14**

**Présent(s) : 21; Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : 5; Absent(s) : 1**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'**Alexandre ORTIZ--BODIOU**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-7 ;  
Vu l'avis favorable de la Commission n°6 – Organisation communale du 28 mars 2023 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la ville souhaite poursuivre sa démarche de soutien aux associations banyulencques en versant des subventions de fonctionnement à celles en ayant fait la demande. Les associations ont ainsi remis un formulaire de demande de subvention ainsi qu'un dossier complet comportant leur compte d'exploitation 2022 et le détail de leurs projets pour 2023 justifiant le montant de leur demande.

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

Un tableau détaillant le montant des subventions pour chaque association est annexé à la présente délibération. Le montant total des subventions annuelles versées aux associations s'élève à 110 000 €.

Par ailleurs, plusieurs associations ont présenté des demandes de subventions exceptionnelles dans les conditions suivantes :

- Banyuls Handball, pour le financement d'une activité de jeux de plage durant la saison estivale : 2 200 € ;
- Cercle nautique de Banyuls, pour le financement d'une régata « Escale à Banyuls » le 6 mai dans le cadre du Trophée du Parc Marin : 2 800 € ;
- Echiquier de la Côte rocheuse, pour l'acquisition d'un échiquier géant : 200 €.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à la majorité** (pour : 22 ; abstentions : 4, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ) :

- **d'accorder** aux associations le versement de subventions au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de 110 000 euros, conformément au tableau ci-annexé ;
- **d'accorder** aux associations Banyuls Handball, Cercle nautique de Banyuls et Echiquier de la Côte rocheuse des subventions exceptionnelles suivantes :

Association	Montant de la subvention exceptionnelle	Objet de la subvention
Banyuls Handball	2 200 €	Financement d'une activité de jeux de plage durant la saison estivale
Cercle nautique de Banyuls	2 800 €	Financement d'une régata « Escale à Banyuls » le 6 mai dans le cadre du Trophée du Parc Marin
Echiquier de la Côte rocheuse	200 €	Acquisition d'un échiquier géant
<b>TOTAL des subventions exceptionnelles accordées</b>	<b>5 200 €</b>	

- **de dire** que cette dépense est inscrite au budget de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance**  
Alexandre ORTIZ--BODIOU

**Le Maire**  
Jean-Michel SOLÉ



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

## Subventions municipales aux associations communales Exercice 2023

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2023
ADMR	1 300 €
ALS GOBITS	2 000 €
ALS TEMPLERS DE LA SERRE	500 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	3 000 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	pas de demande
AMIS DU LABORATOIRE ARAGO	600 €
ANANDA	pas de demande
ASCENSION FLAMENCA	9 000 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	1 500 €
ATELIER THÉÂTRE	800 €
AVIRON BANYULENC	1 000 €
BANYULS DANSE	5 000 €
BANYULS EXPRESSION ARTISTIQUE	1 000 €
BANYULS HANDBALL	6 800 €
BANYULS IMAGES	500 €
BANYULS RANDO	1 500 €
BANYULS RUGBY TOUCH ALS SENGLARS	5 000 €
BIEN VIEILLIR EN CÔTE VERMEILLE	pas de demande
BOULING CLUB BANYULENC	2 000 €
BOXING CLUB	1 000 €
BRICK 66 - SEMPRE JUGANT	800 €
BRIDGE CLUB	1 500 €
CERCLE NAUTIQUE BANYULS	pas de demande
CINEMAGINAIRE	1 000 €
CŒUR & SANTÉ	400 €
COMITE DE JUMELAGE	1 000 €
CONFRÉRIE DES OLIVIERS DE BANYULS-sur-MER	pas de demande
CONTRABANDISTES DE BANYULS	700 €
CROSS TRAINING BANYULS	400 €
CULTURE ET PATRIMOINE EN COTE VERMEILLE	400 €
DONNEURS DE SANG BENEVOLES	400 €
ECHANGES ET PARTAGES	pas de demande
ECHIQUIER DE LA COTE ROCHEUSE	300 €
F.N.A.C.A.	200 €
FOMENT DE LA SARDANE	4 000 €
FOOTBALL CLUB BANYULS SUR MER	2 000 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PEPS'66	1 400 €
IFE COTE VERMEILLE	4 000 €

JUDO CLUB	3 000 €
L' INSTANT PRESENT	300 €
L'OURANOLE	1 000 €
LA BEPA	2 250 €
LA MORENETA	2 250 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	100 €
LES AMIS DE LA MER ET DES EAUX	400 €
LES AMIS DE LA MUSIQUE DE COLLIOURE	8 000 €
LES AMIS DES ANIMAUX	2 000 €
LES AMIS DU PUIG DEL MAS	2 000 €
LES ARCHERS DES ALBERES	300 €
LES MEDAILLES MILITAIRES	150 €
LES VEILLEES D'ANTAN	700 €
LIBERA ME	400 €
MADELOC SKY TRAIL	pas de demande
LA MAISON DE LA SCULPTURE	300 €
MAR I MUNT	pas de demande
MARENDA DANCER'S	1 000 €
OBJET DIRECT / PETIT FESTIVAL	4 000 €
ORPHEON BANYULENC	1 500 €
PEA CV	pas de demande
PÉTANQUEURS CRU BANYULS	2 200 €
SALVEM QUERROIG	250 €
SANCH I OR	2 250 €
SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	1 500 €
TENNIS CLUB	2 500 €
TENNIS DE TABLE	1 500 €
UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE BANYULS	3 000 €
UNION FÉDÉRALE ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	pas de demande
UNION SPORTIVE COTE VERMEILLE XV	2 000 €
VELA I VENT	2 250 €
VERMEIL INFORMATIQUE	pas de demande
WALTER BENJAMIN	200 €
YACHT CLUB	1 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>110 000 €</b>